

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 521/PERS portant création d'un centre d'examen pour l'entrée dans les écoles préparant au diplôme d'Etat d'infirmiers (ières) (Djibouti le 28 mai 1975).

n° 521/PERS

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
16 mai 1975

Numéro JO  
n° 10 du 26/05/1975

Date du numéro  
26 mai 1975

### VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français de Afars et des Issas, Vu le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et de Issas

**Vu** la dépêche no 00843/SCT du 25 avril 1975 du Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale concernant le calendrier et les modalités des épreuves de l'examen d'entrée dans les écoles préparant au diplôme d'Etat d'infirmiers ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Un centre d'examen est ouvert le 28 mai 1975 au Collège d'Enseignement Technique (salle 13) pour l'entrée dans les écoles préparant au diplôme d'Etat d'infirmiers (ières).

#### Art. 2

— Les épreuves se dérouleront selon les horaires suivantes : de 8 h 30 à 12 h 30 – épreuves de français : la surveillance sera assurée par M. Michon Francis de 14h 30 à 18 heures – épreuves scientifiques : la surveillance sera assurée par M<sup>lle</sup> Mariam Houssein

#### Art. 3

— Sont nommés membres du jury de correction des épreuves : Président : M. Mugnier-Pollet, chef du service du personnel de l'Etat représentant le Haut-Commissaire Membres : M<sup>me</sup> Pons, professeur certifié Lettres M. Booij Wim, professeur physique et chimie M. Peretti, professeur sciences naturelles M. Georget, Médecin de 2<sup>e</sup> classe Le Jury se réunira les 30 et 31 mai

#### Art. 4

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

---

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation: le Haut-Commissaire adjoint, JEAN FROMENT.